

Note de présentation du budget primitif 2024

Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente les principales informations et évolution budget primitif 2024 du syndicat.

Le budget primitif (BP) 2024 reprend les tendances décrites lors du débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 24 janvier 2024, tout en précisant les hypothèses retenues à cette occasion.

D'un point de vue financier, à partir du 01 janvier 2024, le syndicat se dote d'un règlement intérieur budgétaire et financier qui rappelle les grands principes budgétaires : l'annualité, l'unité, l'universalité, la spécialité, l'équilibre et la sincérité ; et d'un budget unique améliorant la qualité du suivi et du contrôle budgétaire (délibération du 12 décembre 2023).

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est accompagnée de nouvelles règles d'amortissement pour les immobilisations avec l'application du prorata temporis. Les immobilisations commenceront à être amorties au jour de leur mise en service.

Ce budget primitif est voté avec la reprise des résultats puisqu'il est soumis à l'approbation du comité syndical le 18 mars 2024 et qui doit intervenir postérieurement au vote du compte administratif 2023.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le syndicat a mis en place un budget unique dans lequel chaque compétence est gérée de façon individuelle dans une logique de comptabilité analytique.

Pour mettre en œuvre ce budget unique, des points d'étape ont été organisés pour permettre de faire le point sur l'avancée du nouveau budget avec différents acteurs : le bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité, le formateur de notre système d'information financière et comptable Berger Levraut, le service administration, finances et ressources humaines, la commission finances et le comité syndicat.



La structure budgétaire du budget primitif 2024

Le budget primitif 2024 se présente de la manière suivante :

Section de fonctionnement

| Dépenses | | |
|--------------|--|--------------------|
| 11 | Charges à caractère général | 1 927 313 € |
| 12 | Charges de personnel et frais assimilés | 1 143 000 € |
| 65 | Autres charges de gestion | 12 188 € |
| 68 | Opérations d'ordre de transfert entre sections (Dotations) | 78 064 € |
| 023 | Virement à la section | 1 852 000 € |
| Total | Total général dépenses de fonctionnement | 5 012 565 € |

| RECETTES | | |
|--------------|---|--------------------|
| 013 | Atténuation de charges | 500 € |
| 74 | Dotations subventions et participations | 4 389 000 € |
| R002 | Résultat de fonctionnement reporté | 623 065 € |
| Total | Total général recettes de fonctionnement | 5 012 565 € |

Section d'investissement

| Dépenses | | |
|--------------|--|--------------------|
| D001 | Résultat d'investissement reporté | 652 363 € |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 90 000 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 964 104 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | 6 000 € |
| Total | Total général dépenses d'investissement | 2 712 467 € |

| RECETTES | | |
|--------------|--|--------------------|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 1 852 000 € |
| 28 | Amortissements | 78 064 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 722 403 € |
| 13 | Subventions | 60 000 € |
| Total | Total général recettes d'investissement | 2 712 467 € |

- **En GEMA**

En 2024, le syndicat va poursuivre sa montée en puissance en augmentant son rayon d'actions en matière de gestion des milieux aquatiques grâce aux agents recrutés courant 2023.

Il va poursuivre en régie l'élaboration du programme d'actions sur les territoires de SNA et de la CASE. Les projets : diagnostics locaux, plans de gestion et premiers travaux, portent sur l'étang de Martot, et quelques secteurs de berges (un peu plus d'un kilomètre) et deux îles (la Madeleine et Chouquet).

En parallèle, sur l'aval du territoire, les partenariats avec les acteurs, tels que le Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande en place vont se structurer pour aboutir à des programmes partagés à compter de 2025. Plusieurs projets sont d'ores et déjà en réflexion sur le Marais Vernier ou le canal Saint Aubin.

Sur l'ensemble du territoire, des questions spécifiques relatives à la végétation sur les berges vont être étudiées. Il s'agit notamment d'investiguer les boisements alluviaux. Ces réserves de biodiversité subsistent à l'état de reliques en vallée de Seine. Leur préservation dans le cadre de la trame verte et bleue de la vallée est donc un élément à prendre rapidement en considération. Le Syndicat s'est donc porté candidat pour un appel à projet Régional afin de bénéficier de fonds européens pour mener à bien une étude de caractérisation des boisements alluviaux en 2024.

- **En PI**

En matière de prévention des inondations, le temps fort relatif aux études de danger devrait s'achever début 2024. Toutefois, en fonction des décisions de classement ou non des ouvrages en systèmes d'endiguement, de nouvelles investigations plus spécifiques seront demandées. Ainsi en 2024 des études de sur-aléas, de sur-risque et de neutralisation seront à prévoir afin d'affiner les risques susceptibles d'être induits par les ouvrages.

Lorsqu'ils concernent le territoire de la Métropole de Rouen, ces projets ont été intégrés dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de Rouen – Louviers – Austreberthe, afin de pouvoir éventuellement bénéficier de financements (Fonds Barrier, Agence de l'Eau, Départements, ...).

Pour le programme d'opérations structurantes sur les ouvrages, il conviendra d'attendre la fin des EDD, toutefois plusieurs systèmes d'endiguement ont d'ores et déjà été identifiés comme devant faire l'objet d'interventions majeures dans les toutes prochaines années (2024 à 2029) :

- **Le système d'endiguement de Roumare** : amélioration du niveau de protection sur 1,5Km – 1,5M€
- **Le système d'endiguement de Rives en Seine / Révima** : confortement de la digue en Seine et endiguement de l'exutoire de la Rançon – 1,2 M€
- **Système d'endiguement de Jumièges** : Réhabilitation profonde pour améliorer du niveau de protection sur 6,6 km : 18 M€
- **Système d'endiguement d'Anneville – Ambourville** : amélioration du niveau de protection par reprise de plusieurs tronçons sur plusieurs centaines de mètres : 800K€
- **Système d'endiguement de Bardouville** : Amélioration du niveau de protection à préciser dans le cadre d'une étude de danger spécifique aux travaux.
Sur ce secteur de la rive gauche des travaux d'amélioration des ouvrages pourraient être envisager dans le cadre d'un programme plus global de réhabilitation de la route reliant la Bouille à Bardouville, en passant par Caumont et Mauny (~7km).

En raison de leur niveau de protection particulièrement bas, les systèmes de Bardouville et Roumare sont des secteurs prioritaires qui feront l'objet de travaux dès 2024. Une approche multicritère coûts-bénéfices sera nécessaire pour hiérarchiser les travaux au regard de la stratégie de prévention des inondations à finaliser courant 2024.

- **En GEMAPI**

Une équipe mixte GEMA et PI du syndicat a engagé une réflexion globale sur la gestion de la végétation intégrant les berges naturelles et les berges endiguées. Il faut souligner que la réglementation en matière de système d'endiguement vise à proscrire au maximum la végétation sur les ouvrages. Dans ce contexte de prévention des inondations, le respect des continuités écologiques est compromis.

L'approche transversale GEMAPI initiée fin 2023 va se développer en 2024 pour adapter les interventions du syndicat.

La section de fonctionnement

Une étude comparative des dépenses et des recettes

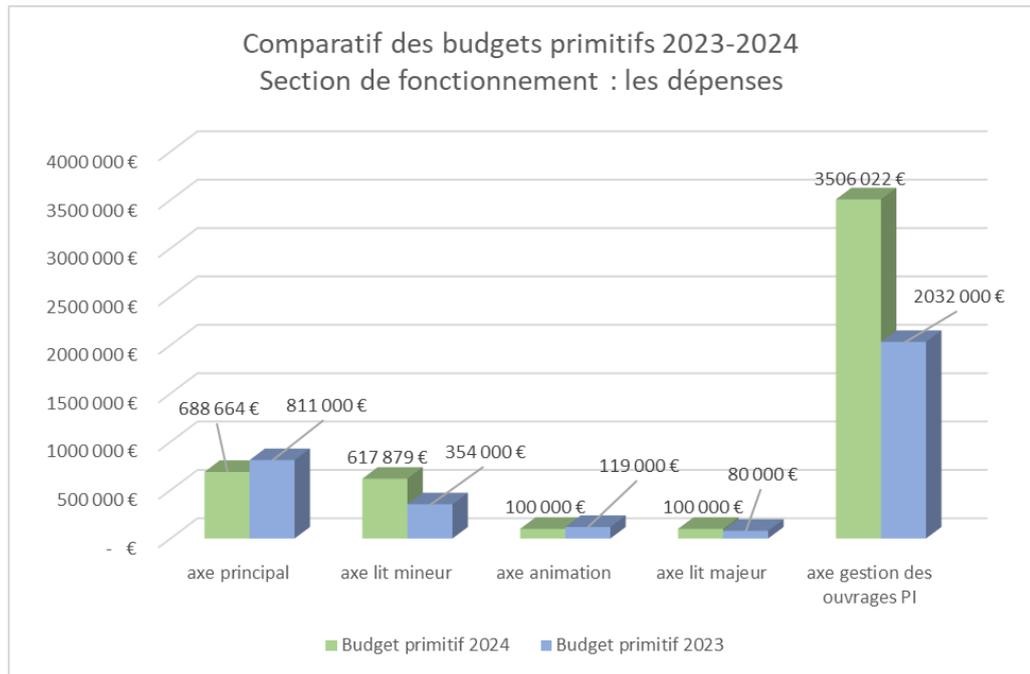
Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'évaluent à **5 012 566 € en 2024**, et en 2023 pour un montant total de 3 396 000 €.

Ce montant est analysé par des axes analytiques par carte compétence de la manière suivante :

- Axe principal dispose d'un montant de 688 664 € ;
- Axe lit mineur détient un montant de 617 879 € ;
- Axe animation a un montant de 100 000 € ;
- Axe lit majeur s'élève à un montant de 100 000 € ;

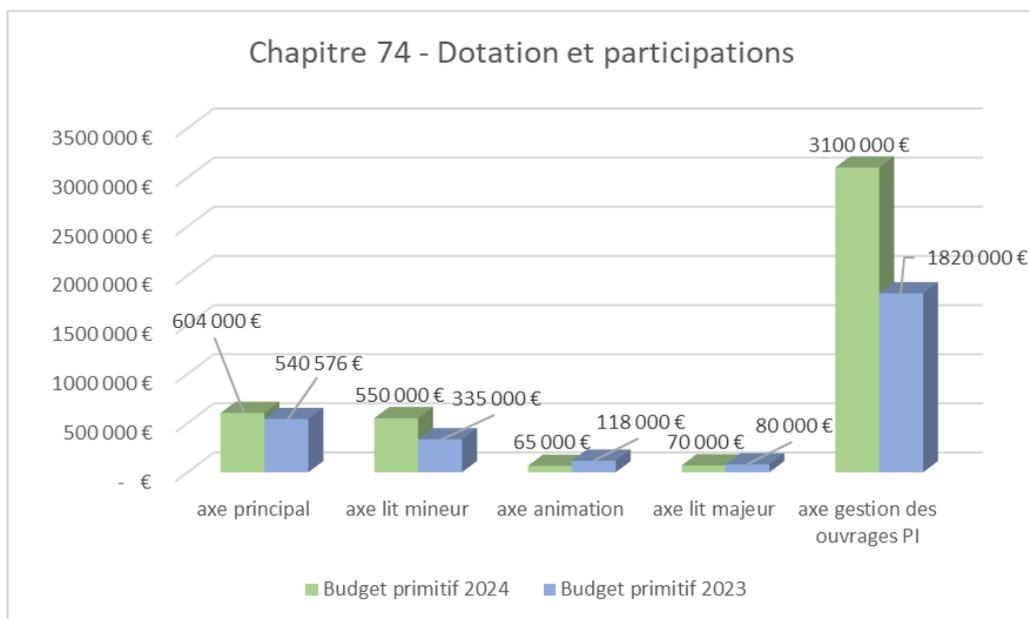
- Axe gestion des ouvrages PI a un montant de 3 506 022 €.



Sources : Note de présentation du budget primitif 2023 et le budget primitif 2024

Les recettes

Les dotations et participations s'évaluent à **4 389 000 € en 2024**, et en 2023 pour un montant total de 2 893 576 €.



Sources : Note de présentation du budget primitif 2023 et le budget primitif 2024

La section de fonctionnement s'articule par des axes analytiques et des chapitres.

Section fonctionnement axe principal : 688 664 €

| Par chapitre | Libellé | Axe principal 2024 |
|--------------|--|--------------------|
| 11 | Charges à caractère général | 357 928 € |
| 12 | Charges de personnel et frais assimilé | 180 000 € |
| 65 | Autres charges de gestion | 11 664 € |
| 68 | Opérations d'ordre de transfert entre sections (Dotations) | 39 072 € |
| 23 | Virement à la section | 100 000 € |

| Par chapitre | Libellé | Axe principal 2024 |
|--------------|-------------------------------------|--------------------|
| 70 | Produits des services | - € |
| 74 | Dotations et participations | 604 000 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | - € |
| 13 | Atténuations de charges | 500 € |

Chapitre 11 charges à caractère général

Elles sont évaluées à 357 928 €

Ménage, carburant, EPI, locations immobilières et véhicule, études et recherches, formations pour les agents, adhésion France digues, CEPRI, annonces et insertions, supports communication, réception, fêtes et cérémonies.

Chapitre 68 : dotation de l'exercice 2023 et 2024. Ces dépenses sont évaluées à 39 072 € Conformément à l'article L.2321-2-27 du code général des collectivités territoriales, les amortissements constituent des dépenses obligatoires.

Section fonctionnement axe lit mineur : 617 879 €

| Par chapitre | Libellé | Axe géma Lit mineur 2024 |
|--------------|--|--------------------------|
| 11 | Charges à caractère général | 395 000 € |
| 12 | Charges de personnel et frais assimilé | 170 000 € |
| 65 | Autres charges de gestion | 274 € |
| 68 | Opérations d'ordre de transfert entre sections (Dotations) | 1 605 € |
| 23 | Virement à la section | 51 000 € |

| Par chapitre | Libellé | Axe géma Lit mineur 2024 |
|--------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 70 | Produits des services | |
| 74 | Dotations et participations | 550 000 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | |
| 13 | Atténuations de charges | |

Chapitre 11 charges à caractère général

Elles sont évaluées à 395 000 €.

Achats petit matériel de terrain, carburant, EPI, location canoés + Duster, études et recherches (boisements, accompagnements CBNN, étang de MARTOT, tronçon berges, moulin Andé, Pavé aval Rouen), formation.

Section fonctionnement axe animation PI : 100 000 €

| Par chapitre | Libellé | Axe Animation PI 2024 |
|--------------|--|-----------------------|
| 11 | Charges à caractère général | 54 385 € |
| 12 | Charges de personnel et frais assimilés | 40 000 € |
| 65 | Autres charges de gestion | |
| 68 | Opérations d'ordre de transfert entre sections (Dotations) | 615 € |
| 23 | Virement à la section | 5 000 € |

| Par chapitre | Libellé | Axe Animation PI 2024 |
|--------------|-------------------------------------|-----------------------|
| 70 | Produits des services | |
| 74 | Dotations et participations | 65 000 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | |
| 13 | Atténuations de charges | |

Chapitre 11 charges à caractère général

Elles sont évaluées à 54 385 €.

Etudes et recherches : observatoire photographique des paysages inondations, études du PAPI en groupement de commande, adhésion CEPRI.

Section fonctionnement axe lit majeur : 100 000 €

| Par chapitre | Libellé | Axe Géma lit majeur 2024 |
|--------------|--|--------------------------|
| 11 | Charges à caractère général | 51 000,00 € |
| 12 | Charges de personnel et frais assimilés | 48 000,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion | - € |
| 68 | Opérations d'ordre de transfert entre sections (Dotations) | 1 000,00 € |
| 23 | Virement à la section | |

| Par chapitre | Libellé | Axe Géma lit majeur 2024 |
|--------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 70 | Produits des services | |
| 74 | Dotations et participations | 70 000 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | |
| 13 | Atténuations de charges | |

Chapitre 11 charges à caractère général

Elles sont évaluées à 51 000 €.

Participation aux opérations du PNRBSN (ex : Canal Saint Aubin, ...) / secteur SNA.

Section fonctionnement axe gestion des ouvrages PI : 3 506 022 €

| Par chapitre | Libellé | Axe Gestion des ouvrages PI 2024 |
|--------------|--|----------------------------------|
| 11 | Charges à caractère général | 1 069 000 € |
| 12 | Charges de personnel et frais assimilés | 705 000 € |
| 65 | Autres charges de gestion | 250 € |
| 68 | Opérations d'ordre de transfert entre sections (Dotations) | 35 772 € |
| 23 | Virement à la section | 1 696 000 € |

| Par chapitre | Libellé | Axe des ouvrages PI 2024 |
|--------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 70 | Produits des services | |
| 74 | Dotations et participations | 3 100 000 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | |
| 13 | Atténuations de charges | |

Chapitre 11 charges à caractère général

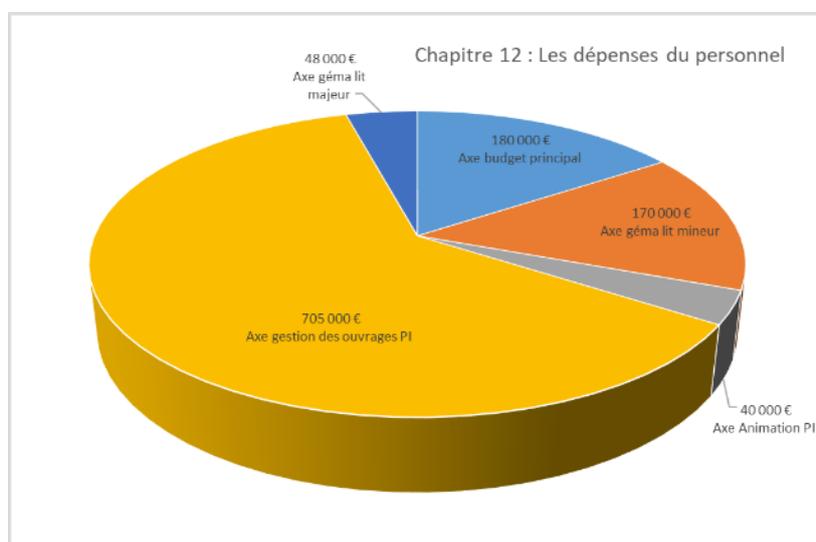
Elles sont évaluées à 1 069 000 €.

Caméras à développer, prestations entretiens EPI, audit sécurité Berville, achat petit matériel, carburant, location engins, pelles, assurance, location de Berville, études et recherches, formations techniques, annonces et insertions, remboursement de la convention CD 76.

Les dépenses du personnel par axe de compétences

Elles sont évaluées à 1 143 000 €.

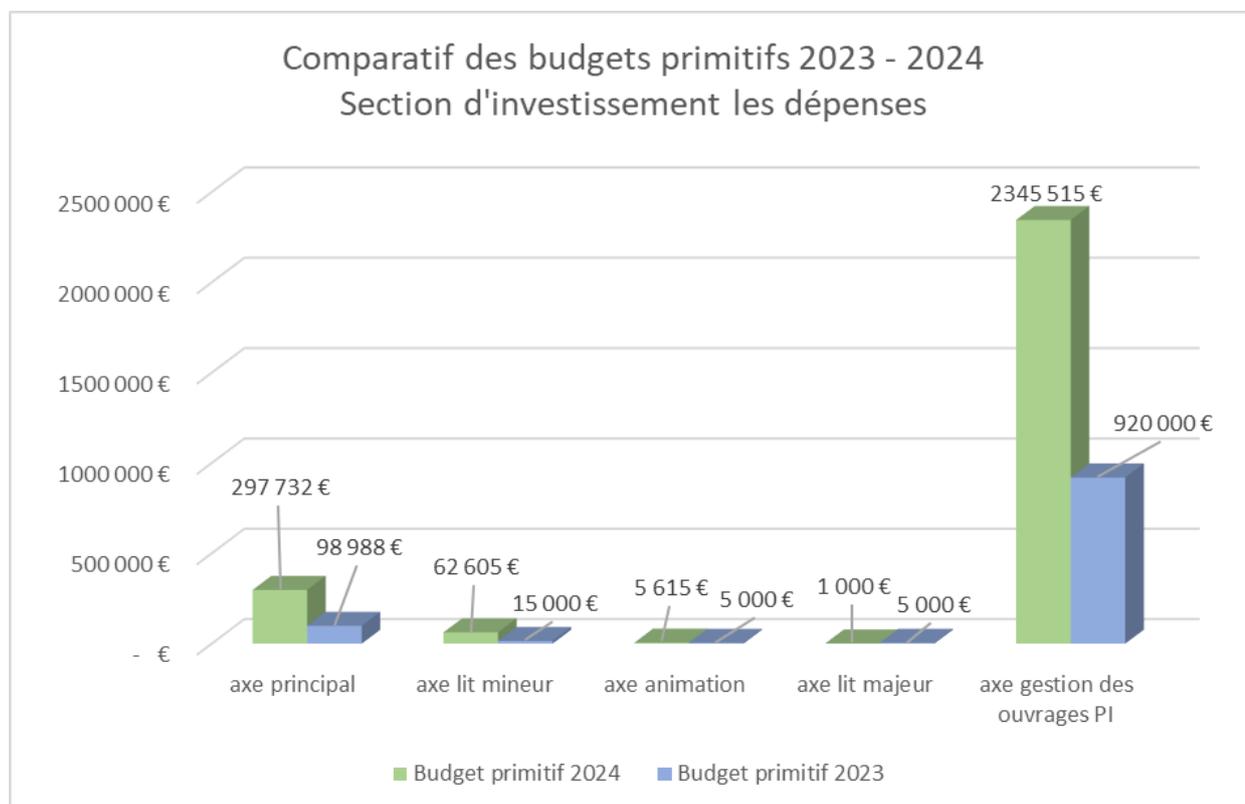
- La revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1 juillet 2023 ;
- La revalorisation du remboursement des frais de transport collectif de 50 % à 75% ;
- L'attribution de 5 points d'indice à tous les agents à partir du 1^{er} janvier 2024 ;
- Le versement d'une prime de pouvoir d'achat ;
- Nouvelles perspectives de recrutements.



La section d'investissement

Une étude comparative des dépenses et des recettes

Les dépenses réelles de fonctionnement s'évaluent à **2 712 467 € en 2024**, et en 2023 pour un montant total de 1 043 998 €.



La section d'investissement est composée par des axes analytiques et des chapitres.

Section investissement axe principal : 297 732 €

| Par chapitre | Libellé | Axe principal 2024 |
|--------------|------------------------------------|--------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 60 000 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 73 072 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | 6 000 € |

| Par chapitre | Libellé | Axe principal 2024 |
|--------------|--|--------------------|
| 21 | Virement de la section de fonctionnement | 100 000 € |
| 28 | Amortissements | 39 072 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | - € |
| 13 | Subventions | |

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à 60 000 €.
Exploitation données foncières, logiciels.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Le montant est de 73 072 €.

Électricité de bureau, climatisation, matériel informatique, mobilier nouveaux arrivants.

Section investissement axe lit mineur : 62 605 €

| Par chapitre | Libellé | Axe géma Lit mineur 2024 |
|--------------|------------------------------------|-----------------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 10 000 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 52 605 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | |

| Par chapitre | Libellé | Axe géma Lit mineur 2024 |
|--------------|--|-----------------------------|
| 21 | Virement de la section de fonctionnement | 51 000 € |
| 28 | Amortissements | 1 605 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | |
| 13 | Subventions | 10 000 € |

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à 10 000 €.

Base de données.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Le montant est de 52 605 €.

Travaux bureaux Bretagne, travaux 3 tronçons Berges, travaux Moulin André, jumelles, acquisition tablettes terrain.

Section investissement axe animation PI : 5 615 €

| Par chapitre | Libellé | Axe Animation PI 2024 |
|--------------|------------------------------------|--------------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | - € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 5 615 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | |

| Par chapitre | Libellé | Axe Animation PI 2024 |
|--------------|--|--------------------------|
| 21 | Virement de la section de fonctionnement | 5 000 € |
| 28 | Amortissements | 615 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | - € |
| 13 | Subventions | - € |

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Le montant est de 5615 €.

Divers petits investissements et participation aux travaux bureaux Bretagne.

Section investissement axe lit majeur : 1000 €

| Par chapitre | Libellé | Axe Géma lit majeur 2024 |
|--------------|------------------------------------|--------------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | - € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 000 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | |

| Par chapitre | Libellé | Axe Géma lit majeur 2024 |
|--------------|--|--------------------------|
| 21 | Virement de la section de fonctionnement | |
| 28 | Amortissements | 1000 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | |
| 13 | Subventions | |

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Le montant est de 1000 €.

Divers petits investissements et participation aux travaux bureaux Bretagne.

Section investissement axe gestion des ouvrages PI : 2 345 515 €

| Par chapitre | Libellé | Axe Gestion des ouvrages PI 2024 |
|--------------|------------------------------------|----------------------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 20 000 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 831 812 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | |

| Par chapitre | Libellé | Axe Gestion des ouvrages PI 2024 |
|--------------|--|----------------------------------|
| 21 | Virement de la section de fonctionnement | 1 696 000 € |
| 28 | Amortissements | 35 772 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | |
| 13 | Subventions | 50 000 € |

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à 20 000 €.

Exploitation des données foncières, ESRI bases de données digue.

Chapitre 21 Immobilisations corporelles

Le montant est de 1 831 812 €.

Travaux bureau Bretagne, aménagement local Berville, achat algéco, travaux marché entretien, études préalables aux marchés, travaux Bardouville, mobilier algéco, achat de deux véhicules.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sur l'axe gestion des ouvrages PI

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées chaque année
Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP.

Le syndicat mixte de gestion de la Seine Normande a fait le choix d'une gestion en autorisation de programme et de crédit de paiement en 2024, pour les opérations de travaux sur l'axe analytique gestion des ouvrages PI dans le budget unique.

Cette autorisation de programme pour la réalisation des travaux d'entretien et de réhabilitation et d'urgence relatifs aux ouvrages contre les inondations sur les berges de la Seine est valorisée pour un montant de 3,6M€ sur 3 ans dont 1M€ cette année.

Ces dépenses sont imputées sur le chapitre 21 selon la réglementation comptable en vigueur.